

matios, et il en résulta que nous étions au soir à un diner à deux services; de l'ours pour rôti, de pékari pour dessert.

L'ours était énorme; il pesait au moins 400 kilogrammes. Le lendemain, Antonio revint avec un dindon de la taille d'un bœuf, et un bœuf de la taille d'un dindon. On essaya de placer le cadavre de l'ours sur le dos d'un mulet; cela fut impossible. Les mulets pliaient sous le poids.

La fourrure était épaisse, le poil long et rude. La peau avait bien un pouce d'épaisseur, et sous la peau une couche de graisse de quatre à cinq pouces avait encore amorti le choc des balles.

Ephraïm avait dû braver plus d'une fois le feu des chasseurs. On trouva sur lui une balle enfoncée dans une fesse malsaine et qu'il portait probablement depuis plusieurs années. Il nous fut impossible de retrouver la cicatrice de la blessure qu'elle avait produite.

Dans le dernier combat qu'il nous avait livré, l'ours avait reçu 17 blessures, les dernières presque à bout portant.

On soupa de bon appétit; on dormit du sommeil du juste. Le lendemain, on déjeuna copieusement. Nous achevâmes nos dernières grilles, quand arriva Antonio avec des mules, la litère, la charrette et les vaqueiros de M. Perez. Il nous fallut bien six heures pour nous rendre à l'hacienda. A mi chemin, le capitaine rencontra un arriero qui voyageait avec une cargaison d'argenterie. Il lui en acheta un petit baril dont il fit cadeau aux vaqueiros, de sorte que nous fumes regu à l'hacienda comme des gens qui amènent l'abondance et la joie avec eux. On fit ripaille pendant trois jours.

Quant au blessé, il allait de mieux en mieux; comme il me remerciait de mes soins, je lui dis : — Vous avez un bon moyen de me prouver votre reconnaissance.

— Lequel ?
— Donnez-moi le mot de cette énigme. Vous paraissez inoffensif; tout le monde vous traite avec bienveillance. Qui donc vous a baptisé le Malheureux ?

— Moi.
— Et pourquoi avez-vous choisi ce nom ?
— Il m'appartient; je ne le mérite que trop.

Mais, puisque vous l'exigez.....
Et il commença le récit que je vous redirai un de ces jours.

— Le Pays. A. LOMON.

CANADA.

QUÉBEC, 14 JUILLET 1868.

Les lois morales et civiles qui régissent les rapports d'un individu à un autre, doivent aussi exercer leur influence dans les relations des gouvernements entre eux et de l'état vis-à-vis des citoyens. L'on semble, de nos jours, regarder ce principe comme une théorie que les circonstances permettent de fouler aux pieds et de regarder comme lettre morte. Ainsi, les gouvernements ne paraissent nullement se gêner de faire affront à leur parole et à la banquette déguisée est, à leurs yeux, un expédient légitime pour se tirer d'une position précaire.

Les gouvernements d'Italie et d'Autriche viennent de perpétuer ce crime politique en frappant d'un droit assez élevé le revenu des titres de la dette publique et les Etats-Unis sont prêts à marcher sur leurs traces. Les partisans de la république, de la banquette déguisée, gagnent du terrain. Les démocrates l'invoquent ouvertement et les républicains la désignent en secret. On paraît cependant regarder cette mesure comme une grande faute dont les partis se renvoient alternativement la responsabilité.

Les radicaux font fou de toutes leurs batteries contre les conservateurs qui n'ont pas craint de formuler une clause de leur programme dans le sens de la république partielle. Ces derniers, prompts à la riposte, la regardent comme une nécessité qui découle de la force des choses, ou des gaspillages du gouvernement. « Quel cynisme, s'écrie un journal conservateur, les républicains nous font un crime de manquer à nos engagements, mais ils doivent se rappeler que leurs déprédations rendent la banquette inévitable. Depuis qu'ils ont le pouvoir, ils ont tellement produit les deniers publics qu'il est maintenant presque impossible de faire face à toutes nos obligations. Les vrais banqueroutiers sont ceux qui ont rendu la république nécessaire. »

Dans tous les cas, ces récriminations sont un signe évident que l'état financier n'est pas des plus prospères chez nos voisins. Et dire que, parmi nous, ils se trouvent des journalistes assez entichés des institutions américaines, pour nous montrer, sous un jour enchanter et rassurant, les finances des Etats-Unis !

Voici l'exposé mensuel du revenu et de la dépense du Canada pour le mois de juin 1868 :

Revenu.	
Douanes.....	\$ 636,089 68
Accises.....	150,549 76
Timbres.....	11,418 36
Travaux publics.....	74,405 81
Postes.....	23,478 83
Divers.....	178,144 90
	\$1,074,077 14
Dépenses.....	1,156,890 94

Voici maintenant le montant des bons de la Province en circulation et des espèces tenues en réserve :

Bons payables à Montréal.....	\$2,706,015
» » Toronto.....	1,088,985
» » à l'échange à Montréal.....	450,000
» » Toronto.....	350,000
» » à l'échange à Toronto.....	3,000,000

Il paraît que la nomination de M. Howland et de M. Wilnot au poste de lieutenant-gouverneur, le premier d'Ontario et le second du Nouveau-Brunswick, est en-

fin un fait accompli et qu'elle sera publiée dans le prochain numéro de la Gazette officielle.

On dit que M. McDougall échangera son portefeuille de ministre des travaux publics pour celui du revenu de l'intérieur. Il circule aussi une foule de nouvelles sans fondements et nous ne croyons pas nécessaire de nous faire l'écho de ces rumeurs. Il faut se rappeler que ce temps de chaleur torride fait éclore les canards à par centaines.

On lit dans la Minerve d'hier :

« La réunion qui a eu lieu avant-hier à l'Ecole Normale Jacques-Cartier, au sujet de l'éducation agricole dans les écoles normales, a duré depuis onze heures du matin jusqu'à près de quatre heures de l'après-midi.
Quatre des ministres d'aujourd'hui étaient présents, MM. Chauveau, Ouellet, Dinkin et Baubien. Elle se composait, comme nous l'avons déjà dit, des membres du Conseil de l'Instruction publique et de la Chambre d'Agriculture résidant dans le district de Montréal, et de quelques cultivateurs praticiens, parmi lesquels se trouvaient M. l'abbé Villeneuve, le directeur de l'Ecole Normale, qui dirige depuis longtemps les exploitations agricoles de cette maison, M. William Bos, M. Louis Baubien, M. P. pour Hochelaga.

Il y avait aussi un grand nombre de personnes, principalement par l'hon. M. le juge Sirois, M. le major Campbell, M. l'abbé Villeneuve, M. Bos, M. Chénier, M. Baubien, M. Perreault, M. le principal Verreault, de l'Ecole Normale Jacques-Cartier, et M. le principal Dawson, de l'Ecole Normale McGill.

On nous dit qu'une semblable conférence aura lieu prochainement à Québec.

On nous informe que M. l'abbé Routher qui est actuellement à Rome a été chargé de visiter les principaux établissements d'enseignement agricole en Europe et qu'à son retour il sera probablement chargé de la direction d'une des fermes modèles qui seront établies en rapport avec les écoles normales.

Tout est en bonne voie pour la vulgarisation de l'enseignement agricole dans les campagnes. Le public attend beaucoup de ces mesures dues à l'initiative de l'hon. M. Chauveau et aux vœux élevés de tous les membres de notre gouvernement provincial.

Commerce avec le Canada.

On lit, sous ce titre, dans le Post de Boston :

« On a donné deux raisons pour expliquer l'abrogation soudaine du traité de réciprocité avec le Canada, on a dit d'abord que l'état du trésor exigeait l'abolition de tout ce qui ressemblait à quelque chose comme le commerce libre avec les provinces et ensuite que la conduite du Canada, pendant notre guerre civile, méritait de faire tomber un châtiment sur sa tête coupable. Ces prétextes ne manquaient pas de plausibilité aux yeux d'un grand nombre, et pour certains autres ils avaient une force décisive. Quiconque aime à remonter jusqu'à l'origine des choses, comprendra que ce n'était que de pures prétextes, nullement appuyés sur la saine raison.

Pour convaincre que les droits élevés imposés sur les produits canadiens protègent réellement les intérêts américains, et augmentent par là nos revenus, on doit démontrer qu'ils sont à l'avantage pécuniaire et au profit des Etats-Unis; c'est-à-dire on doit démontrer que nous obtenons en ce que nous obtenions auparavant et à de meilleures conditions. Mais on tableau statistique préparé avec soin, prouve précisément le contraire. Ce que nous avons acheté du Canada depuis l'abrogation du traité de réciprocité nous a coûté autant que nous étions obligés de payer sous le traité, et de plus nous avons été obligés de payer un nouveau droit additionnel. Il y a plusieurs articles que nous sommes obligés de demander au marché canadien à tout prix. Prenons le bois par exemple; nos forêts de l'Est ont cessé comparativement de produire leurs réserves pour la construction des maisons et des navires, et nous avons été forcés de chercher nos approvisionnements là où nous les obtenions avant que le traité eût été révoqué.

Les Etats de l'Atlantique tirent presque tout le pin nécessaire à leur consommation des forêts du Canada où il leur arrive par la vallée de l'Outaouais. Un droit de vingt pour cent a été imposé sur ce produit. Les chiffres du rapport officiel tendent à démontrer que presque tout ce bois passe par la vallée de l'Outaouais et pour le marché américain, nous arrivant par le canal Champlain. L'abrogation du traité n'a pas eu l'effet d'arrêter la demande de cette source abondante d'approvisionnement. Par exemple, en 1866, il a été exporté du Canada 465 812 mille pieds de planches et bordages, dont la valeur totale était de \$4,583,075 et dont les Etats-Unis ont payé \$4,408,554. En 1867, il a été exporté 533,192 mille pieds en tout, dont la valeur totale a été de \$5,101,342, et dont les Etats-Unis ont payé \$5,049,367.

Ainsi, on voit que nous achetons plus de bois du Canada depuis l'abrogation du traité que nous n'avions fait auparavant, et que nous avons à payer pour ce droit de vingt pour cent en sus. Quelque économiste politique profond pourra peut-être démontrer comment ce genre de protection favorise les intérêts et l'industrie des Etats-Unis, protection qui leur fait simplement payer ce qu'ils payaient auparavant, avec en outre un droit de vingt pour cent.

Et cette taxe augmentée, qu'on la comprenne bien, est prélevée sur chaque propriétaire. Personne ne répare sa vieille maison, ou en construit une nouvelle, sans être forcé de payer pour son bois plus cher qu'il payait sous le traité de réciprocité, et il est notoire que les milliers ont été obligés de différer la construction de maisons, pendant des années, et de consacrer leurs épargnes péniblement acquises à payer des loyers toujours croissants, et cela parce que le bois est beaucoup plus cher en conséquence de l'abrogation du traité et le prélevement d'un impôt. Et qu'est-ce que cela vaut pour la construction de nos navires.

Des milliers d'habiles artisans ont abandonné leurs foyers pour aller chercher une occupation inaccoutumée dans d'autres lieux, simplement parce que la construction des vaisseaux a été, par l'augmentation du traité, monopolisée par les Provinces maritimes. Le rapport du commissaire spécial du revenu de l'intérieur mentionne les faits et les chiffres de la destruction de cette branche de l'industrie américaine en détail, et démontre avec quel soin intelligent le congrès a protégé les intérêts du pays, par l'abrogation du traité, et quel châtiment terrible il a infligé aux provinces pour la punir de leur conduite pendant la rébellion ! Le fait se résume simplement à ceci : nous avons aujourd'hui un cinquième aux prix que nous avons à payer pour tout notre bois ; outre que nos opérations concernant la construction de navires ont été

effacées et ont passé entièrement aux provinces. Sous ces circonstances, à qui incombe la protection, et qui sont les poids du châtiment ?

Les pêcheurs du maquereau montre précieusement le même résultat. Nous n'avons fait qu'offrir une prime aux contrebandiers. Les pêcheurs ont demandé protection comme avaient fait les marchands de bois, et ils ont obtenu cette protection sous la forme de deux piastres par baril sur le poisson apporté des Provinces. Voici l'effet de cet impôt : Le poisson est acheté à un prix réduit des pêcheurs canadiens, et ensuite transféré à des bâtiments américains, de la une taxe additionnelle de deux piastres que le peuple a à payer pour le maquereau et qui tombe dans les poches de ces contrebandiers. En définitive, c'est le peuple des Etats qui paie.

On pourrait faire ressortir de ce rapport officiel d'autres faits non moins convaincants, tous propres à démontrer l'injustice de l'abrogation d'un excellent traité de réciprocité, afin d'imposer des droits onéreux, au nom de la protection. Ici il est démontré que certains intérêts industriels importants sont négligés, que le prix du bois est plus élevé de 20 p. 100 pour chaque individu qui s'efforce d'obtenir une demeure pour sa famille, et que chaque maquereau sur la table du foyer lui coûte plus qu'il avait coutume de lui coûter sous l'arrangement commercial conclu avec le Canada. Tout homme averti se demande comment il pourrait appeler cela une protection.

Une certaine classe de raisonneurs a vu que le Canada fut forcé de se jeter dans les bras des Etats-Unis par le procédé compulsif de l'abrogation du traité. C'est une doctrine entièrement nouvelle et originale, de prétendre que la violence peut forcer le commerce et par là hâter une alliance politique. Les commerces ont leur cours naturel.

ENTRETIEN A L'UNIVERSITÉ-LAVAL.

Nous croyons à propos de rappeler encore une fois à nos lecteurs que, jeudi prochain, MM. les abbés Lemauff et Rion donneront un entretien à l'Université-Laval. Nous ne saurions trop engager toutes les personnes charitables à assister à cette séance qui sera, nous en sommes certains, des plus intéressantes, car MM. les abbés Lemauff et Rion ont charmé leurs auditeurs partout où ils ont parlé. Du reste, les œuvres de charité attirent toujours notre population, qui cherche une occasion d'exercer cette belle vertu chrétienne.

Il n'est guère nécessaire de stimuler le zèle, car il s'agit ici de secourir des malheureux, de travailler indirectement au salut des âmes et d'élever, au niveau de la civilisation, des milliers d'hommes abrutis par la fatalité et des doctrines de l'islamisme. Chacun connaît aussi la détresse qui ravage l'Algérie; chacun a frémi en contemplant ces tableaux épouvantables, où la misère, la famine, étouffent dans son étroite des milliers d'Arabes. Les mères, aveuglées par le désespoir, mangent leurs enfants, et la cruauté, engendrée par le besoin, se présente partout sous les aspects les plus repoussants.

On n'a pas oublié que près de trois cent mille Arabes sont morts de faim. Dans ce temps de désolation, le clergé algérien est digne émule de ses frères qui, jadis, exposaient leur vie dans ces mêmes combats pour racheter les esclaves chrétiens, arrachaient à la misère des malheureux orphelins, et des femmes laissées sans secours. Il en ont recueilli un grand nombre. Mais il faut assurer l'avenir de ces Arabes, et pour accomplir cette grande œuvre de charité, il faut absolument fonder des asiles et des orphelins.

MM. les abbés Rion et Lemauff sont au milieu de nous pour inviter les Canadiens à prendre part à cette œuvre de miséricorde. Leur appel a été entendu à Montréal, à Saint-Hyacinthe, et tous les élèves du collège ont fait un noble sacrifice, etc., leur voix ne restera pas sans écho à Québec.

MM. les abbés se proposent de nous entretenir de l'Algérie. Jetant un regard sur son passé, ils nous montreront l'état de ce pays avant sa conquête par les Français, les pirateries de ses habitants, les souffrances des esclaves chrétiens. Enfin, l'heure de la chute et aussi de la renaissance intellectuelle a sonné; 1830 arrive; le drapeau français se déploie sur les murs d'Alger; l'aurore de jours meilleurs lui pour ce pays et il paraît disposé à laisser les missionnaires jeter dans son sol les semences du bon grain de l'Evangile.

Cette source promet donc d'être aussi instructive qu'intéressante, d'autant plus que plusieurs de nos dévoués et habiles missionnaires doivent nous procurer le plaisir de les entendre. Ainsi nous n'aurons qu'à nous rendre en foule à l'Université, pour remplir un devoir d'humanité et nous donner le plaisir d'une agréable soirée.

Nous croyons devoir reproduire ici la lettre circulaire de Mgr. l'Archevêque, qui a été lue dans toutes les églises de cette ville, et par laquelle Sa Grâce recommande aux fidèles d'accueillir favorablement les deux missionnaires de l'Algérie venus pour solliciter des secours urgents :

Archevêché de Québec, 23 juin 1868.

Monsieur le Curé,
Vous savez déjà, par les détails qui ont paru sur les journaux, que la colonie française de l'Algérie a été éprouvée par toutes sortes de maux. La sécheresse, les sauterelles, le choléra, le typhus et enfin la famine, tous les fléaux se sont réunis pour réduire les habitants Arabes de cette colonie au dernier degré de misère. Plus de cent mille personnes sont déjà devenues victimes de la famine, et l'on craint avec raison que le mal ne prenne de plus grandes proportions encore, si de prompts secours ne viennent l'arrêter.

Mgr. l'Archevêque d'Alger m'écrit une lettre des plus touchantes, par deux dignes prêtres de sa ville archiepiscopale, pour m'engager à solliciter la charité des fidèles en faveur de nos malheureux diocèses. En présence d'une si grande infortune, je suis obligé de faire taire toutes mes répugnances, pour décrire ce que me dicte impérieusement la charité.

Je vous prie donc, Monsieur le Curé, de faire connaître à votre peuple le malheur qui afflige les pauvres Arabes de l'Algérie, et, si vous le jugez à propos, comme je n'en doute pas, de régler qu'une collecte (qui sera annoncée d'avance), soit faite dans votre église pour leur venir en aide. Qui sait si Dieu ne se sert pas

de toutes ces épreuves pour ouvrir enfin les yeux de cette nation indolente à la lumière de la vérité ! Ne manquez pas d'inviter votre peuple à offrir à Dieu ses plus ferventes prières pour obtenir cet heureux résultat. C'est aussi un des vœux que m'exprime, dans sa lettre, le vénérable Archevêque d'Alger.

Vous voudrez bien adresser votre collecte, avant l'expiration du mois de juillet prochain, à M. Bolduc, procureur, à l'Archevêché.

Je demeure, avec un bien sincère attachement,
Monsieur le Curé,
Votre très-obéissant serviteur,
C. F. ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

On lit dans le Courrier de Saint-Hyacinthe :

« Nous avons dit, il y a quelque temps, les maux, la détresse dont souffraient les ouailles de Mgr. Lavigerie, archevêque d'Alger. Nous avons dit aussi que les abbés Lemauff et Rion, tous deux auxiliaires de cet évêque dans la mission dont il s'est chargé, étaient venus au Canada délégués par leur supérieur ecclésiastique pour implorer, au nom de Dieu de la charité, le secours des populations catholiques du Canada pour les orphelins, pour les pauvres arabes qui meurent de détresse, et alors nous exprimions l'espoir que ces distingués visiteurs ne s'adresseraient pas à nous en vain. Nous ne nous étions pas trompés. Partout ils ont bien vu, on les a accueillis favorablement, et l'on s'impose bien volontiers des sacrifices pour leur venir en aide. Mais nous ne croyons pas que, depuis qu'ils sont au Canada, on ait répondu à leurs prières dans aucun endroit par un acte comparable à celui dont nous avons été les témoins mercredi dernier.

On sait combien un écolier tient aux volumes qu'on lui donne pour le récompenser de son travail durant l'année. Eh bien, malgré cela, les jeunes élèves du collège de Saint-Hyacinthe, incapables de donner de l'argent aux deux missionnaires algériens, les ont priés par l'entremise de M. le Supérieur, de vouloir bien recevoir au moins les prix qu'ils avaient mérités.

Alors commença une belle lutte, lutte de charité, de dévouement contre la vanité d'hommes qui sentent incapables d'accepter un don qui exigeait tant de sacrifices. Car M. l'abbé Lemauff, se rappelant ses années de collège, s'écria qu'il n'y avait pas de sacrifice de voyage ne pourrait se résoudre à priver les généreux élèves de Saint-Hyacinthe des récompenses que leurs professeurs avaient jugé à propos de leur donner. Heureusement que M. Auguste Papineau, avocat de cette ville et père d'un de ces élèves, trouva le moyen de tout accorder. S'adressant aux abbés Lemauff et Rion, il les pria de permettre aux enfants qu'ils voyaient devant eux d'accomplir leur sacrifice jusqu'au bout, et ajouta que les parents rachèteraient eux-mêmes ces prix : de cette manière, ils pourraient avoir le mérite de leur œuvre sans être privés de leurs volumes.

Les délégués de Mgr. Lavigerie ne pouvaient plus refuser. Ils acceptèrent donc ce présent, en exhalant un cri d'admiration pour les élèves et les parents, touchés jusqu'au cœur d'une si belle action, et pleins de reconnaissance pour tous les sacrifices que les populations canadiennes s'imposent afin d'avoir le bonheur de participer au mérite de leur zèle apostolique.

Vive le Canada ! fut leur dernier mot.

Et puis alors, et fut les élèves, un par un, docilement les degrés de l'estrade où ils se trouvaient et venir déposer leur offrande sur une table placée là pour les recevoir.

Cette action que nous voudrions louer davantage, si l'espace nous le permettait, fait honneur non seulement aux élèves mais encore aux directeurs de l'établissement, qui savent si bien former le cœur des jeunes gens.

Le Journal de Saint-Hyacinthe, qui est sur le point de disparaître, faute d'encouragement, vient d'être acheté à un prix minime, nous dit-on, par quelques personnes de cette localité, appartenant au parti radical.

Cette feuille devra paraître dans quelques jours sous un nouveau nom.

Si le Journal avait eu un esprit quelconque, c'est été assez du coup, pour nous faire croire à la météorologie. — Courrier de Saint-Hyacinthe.

Compagnie des mines d'or de Lory.

La troisième réunion annuelle de la compagnie des mines d'or de Lory a eu lieu, au bureau de la compagnie, jeudi, le 9 juillet, sous la présidence de M. A. Joseph, le vice-président de la compagnie. M. Hector a agi comme secrétaire.

Il a été donné lecture du rapport annuel des directeurs, de celui du trésorier et de divers autres.

Sur la proposition de M. R. Shaw, secondé par l'hon. M. D. Pries, ces rapports ont été adoptés et ordre a été donné de les imprimer pour les distribuer parmi les actionnaires.

Sur la proposition de M. J. S. Fry, secondé par M. W. White, des remerciements ont été cordialement votés à M. Vézina pour l'attention zélée qu'il a prêtée aux intérêts de la compagnie pendant l'année dernière.

Des remerciements ont aussi été votés au Président, aux directeurs, et au secrétaire de la compagnie.

Il a été résolu, sur division, que le fonds commun gardé en dépôt pour la compagnie, autre que celui réservé pour les actionnaires du fonds garanti de la seconde émission, soit \$1,783,800, serait divisé proportionnellement entre les actionnaires actuels du fonds garanti, et d'après l'ordre déjà suivi par la compagnie, pourvu que ces divisions soient légales.

Les mesures suivantes ont été ensuite édictées pour l'année courante.

MM. G. D. Cragin, Thos. C. Durant, John Greenen, Jr. W. R. Holbrook, de New-York, S. M. Buckingham, de Waterbury, Connecticut; P. G. Wheeler, de Stamford, Conn.; A. Joseph, G. H. Simard, F. Vézina, J. G. Clapham, E. Chénier, J. Bell Forsyth et C. Tétu, de Québec.

La réunion s'est ajournée, après avoir, sur motion de M. Vézina, secondé par M. Greenen, voté des remerciements, à M. A. Joseph, pour ses services au fauteuil de la présidence.

A une réunion subséquente des directeurs, M. Greenen, de New-York, a été élu président, M. A. Joseph, de Québec, vice-président, et M. F. Vézina, trésorier, de la Compagnie.

M. l'éditeur du Journal de Québec.

M. l'éditeur,
Lorsque j'ai été payer ma taxe spéciale, j'ai demandé au Bureau ce que je devais à la corporation.

Je me croyais en sûreté, jusqu'aux cotisations.

Aujourd'hui, le 13 courant, pour première nouveauté, j'ai reçu une sommation aux frais pour taxe du drainage ! Que dites-vous, M.

l'éditeur, de cette allure par trop cavalière de s'adresser aux citoyens ?

JOS. PAISCHAUD.

PAR VOIE TÉLÉGRAPHIQUE.

En vertu des dispositions du traité de naturalisation conclu récemment entre l'Allemagne du Nord et les Etats-Unis, le gouvernement a arrêté toutes les poursuites contre les citoyens d'Amérique, nés en Allemagne. Ceux qui ont été condamnés ou emprisonnés vont être relâchés incontinent.

Londres, 11 juillet.
La presse anglaise en général croit au succès du général Grant.

Madrid, 11 juillet.
Les généraux qui ont été récemment arrêtés ici pour des causes politiques, ont été condamnés au bannissement aux îles de Canarie.

COUR DU BANC DE LA REINE.
Audience du 14 juillet.
Présidence de Son Honneur le juge Caron.
Procès de Taylor.

M. Murray défend les accusés.
Cette cause est renvoyée au prochain terme de la cour criminelle. Les accusés seront probablement admis à caution demain et la Cour s'ajournera.

M. DURY.

Sous ce titre, nous trouvons dans un journal français, le Courrier de Narbonne, un excellent portrait du trop fameux ministre de l'Instruction publique, en France. Ce portrait vaut la peine d'être étudié :

« M. le ministre de l'Instruction publique ne nous épargne pas les surprises. La plus complète, déjà ancienne de date, fut assurément son avènement au pouvoir. Ce ne fut pas sans doute sans quelque étonnement que les illustrations de la Sorbonne et de l'Institut se virent placés tout à coup sous la tutelle d'un homme qui n'avait jusqu'à présent produit que des manuels à l'usage d'écoliers.

Quant aux gens du monde, les plus simples coururent chez les libraires pour demander ce que c'était que M. Dury, et si par hasard Eugène de Mircouroux n'aurait pas écrit sa biographie. D'autres, plus avisés, prétendirent qu'une élévation si en dehors des lois ordinaires de la hiérarchie, et que rien d'ailleurs ne paraissait suffisamment justifier, devait cacher un de ces mystères dont le public est toujours friand. On leur répondit tout simplement qu'ils se trompaient; que la Constitution permettait au gouvernement de choisir ses ministres, mais qu'elle ne lui imposait pas nécessairement l'obligation de faire un bon choix.

Br, les satiristes et les mécontents, les officiers et les indifférents en furent également pour leurs frais de curiosité. Sans, les sages avaient gardé le silence, sachant bien que ce vieux proverbe n'est pas menteur : « L'œuvre on connaît l'auteur », et ils attendaient !

Leur attente ne fut pas longue. Ce qui, de la part de M. Dury, était une chose nouvelle, une chose turbulente et puerile. Cette fois, il traduisait par une foule de démonstrations : visites par-ci, visites par-là, visites à tout propos et même hors de propos.

Les amphithéâtres, les écoles publiques, les cours particuliers, tout y passa, et partout, ce furent les mêmes poses, les mêmes gestes à effet, la même importance dévorée du désir de se produire et des phrases comme celles-ci : « Monsieur, dites à l'orateur et à l'auditeur que je suis content d'eux ! — Mais, Monsieur ? — Allé, Monsieur, je suis le ministre de l'Instruction publique ! Ces choses-là ne sont insupportables quand elles sont dites d'une certaine façon.

On vit ensuite une pluie de citations tomber dans les cabinets des recteurs comme autant de la pluie dans le désert. Les archives des académies débordèrent en peu de mois.

M. Dury n'avait jamais professé que dans les collèges, ce furent les Facultés qui eurent le plus à souffrir. Tout le monde sait avec quelle conscience et avec quel talent les personnes chargées de ces hautes et difficiles fonctions s'en acquittent. Tout le monde sait aussi que l'enseignement supérieur est une des gloires de notre pays ; mais, ce que tout le monde n'est pas tenu de connaître, c'est l'organisation intime de cet enseignement. Pour ne citer qu'un détail entre mille, c'est aux docteurs qu'il appartient exclusivement de choisir le texte des compositions. C'est là une chose importante, et qui demande certainement beaucoup d'expérience. Le nouveau ministre se réserva d'envoyer de Paris les textes quand il le jugerait convenable. Il en expédia même un de sa main qui contenait une faute de latin ; on en parla beaucoup et l'on est sûr, c'était la faute de goût qu'il fallait surtout bannir !

Le baccalauréat est la victime sacrifiée d'avance aux inspirations des ministres de l'Instruction publique. Ils expérimentent inamovibles, et c'est en réformant ce malheureux programme qu'ils s'efforcent de se montrer supérieurs à leurs prédécesseurs.

Les sciences naturelles furent dépourvues de la sanction nécessaire de l'examen ; la génération qui nous suit ignorera tout à loisir que notre espèce respire à l'aide des poumons. L'histoire ancienne et l'histoire du moyen-âge eurent le même sort. Elles sont ainsi tombées dans un tel désordre, que des professeurs nous ont affirmé que beaucoup d'élèves seraient aujourd'hui embarrassés par les questions les plus simples, alors qu'autrefois aucun d'eux n'eût osé dire, par exemple, et surtout écrire que Jarguier était le fils de Mimir.

En revanche, on imagina d'enseigner l'histoire contemporaine, ce qui serait une des formes les plus dangereuses de l'adulation si les événements ne s'étaient chargés de démontrer que c'est en même temps une des plus maladroites, et par conséquent une des plus inoffensives.

L'enseignement classique, déjà si rudement atteint, ne tarda pas à recevoir un nouveau coup, dont il aura de la peine à se relever. L'enseignement spécial fut constitué à ses dépens et avec son budget ; et tandis que, grâce à cette concession faite aux aspirations d'une fausse démocratie, les professeurs de l'enseignement secondaire voyaient leur situation s'améliorer, les instituteurs, au contraire, acquiescent les preuves les moins réconfortantes de leur importance croissante. Et comme on revendiquait pour eux la juridiction impartiale et compétente des recteurs, ils apprirent de la bouche même du ministre qu'ils resteraient sous la domination des préfets, leurs pères électoraux.

Après cela vint l'enseignement des jeunes personnes, question qui souleva dans le public les émotions les plus diverses. Les doctrines de M. Dury ont été si complètement et si éloquentement réfutées par l'évêque d'Orléans, qu'il serait oiseux d'y revenir. Nous nous permettons seulement une réflexion : concevoir un semblable projet et vouloir le mettre à exécution dans de telles conditions, c'est, à nos yeux, man-

quer à tout point de sens et d'expérience. Mais affirmer hautement que l'éducation des femmes est à peu près nulle en France, c'est avancer bien naïvement qu'on a vécu dans un milieu peu élevé, et qu'on a trop de vanité ou pas assez d'esprit pour soupçonner qu'il en existe un autre.

Enfin, ces jours derniers, on réunissait les professeurs de l'Université pour leur demander, de la part du ministre, s'il ne serait pas opportun de supprimer le grec et les vers latins, on tout au moins de les rendre facultatifs. Cette thèse de l'utilité des langues anciennes a été traitée tant de fois que nous serions enroulés de la reprendre ici. Mais nous qui pensons que de fortes études littéraires sont indispensables pour former des hommes distingués, nous qui sommes les partisans convaincus de cette haute culture intellectuelle que M. Dury traite en apparence avec si peu de ménagements, nous ne pouvons bien étrange la question qu'il adresse à ses professeurs.

Il est vrai que M. le ministre prie ses subordonnés d'exprimer avec une entière liberté. C'était bien ainsi que l'entendait l'archevêque de Grenade quand il soumettait ses homélies au jugement de Gil-Blas. — Marc.

Jeudi, le 16 du courant, à 7 heures du matin, sera chanté, dans l'église de Saint-Roch de Québec, le service anniversaire de dame Marie-Adélaïde Gauvreau, épouse de sieur Eugène Renaud. Les parents et amis sont priés d'y assister.

FAITS DIVERS.

Voici quelques-unes des variations du thermomètre hier, chez M. Vohl, depuis 9 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi :

9 heures	a m.	84
12.30	p. m.	101
12.50	»	100
1.15	»	88
2.00	»	100
Aujourd'hui, à 9 heures		88 ⁹
»	10	92
»	11	94
»	12	97
»	1	101

